



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20230127004 • PRINCIPE DE CESSION DE L'IMMEUBLE DÉNOMMÉE « ANCIENNE MAIRIE »

Le vendredi 27 janvier 2023, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le lundi 23 janvier, se sont réunis à la salle de la Mairie, conformément à l'Article L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

15 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Marie-France MARTIN, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Michèle CORNET, Gérard CASENOVE, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Solveig PAGÈS, Robert JASSEREAU, Florence GONTRAN.

4 absents : René DRAGUÉ ayant donné procuration à Bruno GUÉRIN, Marc PAGÈS ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Armel BRIAND ayant donné procuration à Solveig PAGÈS, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Robert JASSEREAU.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Rappelle qu'il est essentiel pour la Commune de rationaliser l'utilisation de son patrimoine immobilier ;

Expose à cet effet, que les locaux communaux sont réattribués aux associations en diminuant le nombre de biens immobiliers mis à disposition ;

Précise que la réattribution des locaux communaux permet de ne plus utiliser ou de mettre à disposition les locaux de l'immeuble dénommé Ancienne Mairie, cadastré section AB n° 398, sis 9 place Bernard Alart ;

Expose que les cessions d'immeubles, quelle qu'en soit leur forme, sont soumises à la consultation préalable dès le premier euro et sans condition de montant ;

Informe qu'une précédente estimation du bien par le Service de France Domaine en date du 13 octobre 2015 avait fixé la valeur de cet immeuble à 260.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité,

Soit 18 voix pour, 1 abstention (Armel BRIAND)

Approuve le principe de la cession de l'immeuble cadastré section AB n° 398, dénommé Ancienne Mairie, d'une superficie au sol de 99 m² ;

Autorise Monsieur le Maire à en solliciter l'estimation dont notamment auprès du Service France Domaine et à mener toute action en faveur de la vente de ce bien.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le 03/02/2023

ID : 066-216602300-20230127-20230127004-DE

